

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Monsieur le Président, d'abord, dans ce débat, nous devons être conscients que nous poursuivons tous le même but, soit qu'il y ait moins de criminalité et que nous soyons plus en sécurité. Là où nous différons d'opinion, c'est à propos de la méthode pour atteindre ce but.

Ensuite, il est important de dire qu'il n'existe pas de solution qui garantirait moins de criminalité, alors qu'une autre en garantirait davantage. L'approche de la criminalité est nécessairement complexe, parce que les raisons pour lesquelles les gens commettent des crimes sont différentes, et ce n'est pas le même genre de types non plus. Je ne crois pas, franchement, qu'il y ait ici des gens qui seraient portés à mener une vie criminelle. Il faut éviter de comparer leur psychologie avec la nôtre. Cela aussi, c'est important.

Je pratique le droit depuis 1966. L'emploi que j'avais postulé pour commencer ma carrière n'était pas disponible en 1966. C'est donc par hasard que je me suis retrouvé en droit criminel, sans jamais avoir pensé que j'opérerais dans ce domaine. Mon professeur de droit criminel, devenu sous-ministre adjoint, voulait embaucher quatre nouveaux jeunes comme conseillers juridiques au Bureau du procureur de la Couronne, dès leur sortie de l'université. Dès que j'ai commencé ce travail, j'ai été fasciné. J'y suis resté pour la suite de ma carrière. Ensuite, j'ai travaillé pendant un an à la Couronne provinciale et six mois à la Couronne fédérale. Les bureaux privés sont venus me chercher, et j'ai fondé mon propre bureau peu de temps après.

Dès le début, je me suis posé la question de savoir pourquoi les gens commettaient des crimes. D'abord, j'ai remarqué qu'ils ne mènent pas une vie très riche, sauf exception. J'ai réfléchi à cette question pendant toute ma carrière, c'est-à-dire pendant 40 ans. Je demeure convaincu que la solution que l'on veut appliquer maintenant, et qui est inspirée de la méthode américaine, est une mauvaise solution. Quels qu'auraient été les choix de mon parti, j'aurais voté contre cette solution.

Non seulement ai-je assez bien réussi dans ma carrière de criminaliste, puisque j'ai été le premier criminaliste à être choisi comme bâtonnier du Québec, soit au sommet de l'ordre. Par la suite, j'ai été ministre pendant neuf ans et demi — principalement ministre de la Sécurité publique. J'ai réorganisé les services de la police — entre autres, les réformes. J'ai aussi commencé et terminé la lutte contre les principaux groupes du crime organisé, dont le plus dangereux, les Hells Angels, en fondant une escouade originale qui a réuni des policiers de différents corps de police pour qu'ils puissent travailler ensemble et profiter des renseignements qu'ils avaient. C'était l'escouade Carcajou. Nous sommes les seuls au monde qui, au printemps 2001, avons décapité cette organisation extrêmement dangereuse.

Des voix: Bravo!

M. Serge Ménard: Je ne veux pas me faire applaudir pour cela. Ce n'était pas uniquement mon travail — cette escouade a été difficile à maintenir, soit dit en passant —, mais c'était aussi celui des gens qui y ont travaillé.

Je suis pour la loi et l'ordre, mais je suis favorable à la façon la plus efficace de l'atteindre. J'ai comparé les méthodes européennes aux méthodes américaines. Le problème est particulier: la majorité de la population pense que la criminalité augmente;

or elle diminue. N'importe qui peut aller consulter Juristat pour constater que la criminalité diminue.

Ensuite, les gens pensent aussi que nos juges ne sont pas assez sévères. Comment peut-on déterminer que les juges sont assez sévères ou non, monsieur le Président? Regardons comment les juges utilisent l'incarcération. Chaque année, on peut obtenir le taux d'incarcération de différents pays. Ma foi, le Canada est l'un des pays qui incarcèrent beaucoup, bien que ce ne soit pas celui qui incarcère le plus.